

Lettre de Albert Wehrer à Joseph Bech (12 juillet 1950)

Légende: Le 12 juillet 1950, dans le cadre des négociations sur le plan Schuman, le chef de la délégation luxembourgeoise, Albert Wehrer adresse une lettre à Joseph Bech, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, dans laquelle il souligne l'importance pour le Luxembourg d'être candidat au siège des institutions de la future Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Traités. Traités - Economiques et Financiers. Plan Schuman - Négociations - Secrétariat de la délégation luxembourgeoise 1950-1951, AE 11345.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_albert_wehrer_a_joseph_bech_12_juillet_1950-fr-4d71d6c9-7027-4807-bce8-a1d2fdd13485.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre de Albert Wehrer à Joseph Bech (12 juillet 1950)

Paris, le 12 Juillet 1950

Le Chef de la Délégation luxembourgeoise
au Plan Schuman
à
Son Excellence Monsieur Joseph Bech,
Ministre des Affaires Etrangères, Luxembourg.
Confidentielle

Objet: Siège de l'organisation du Plan Schuman

Les négociations concernant le Plan Schuman prennent forme de plus en plus et font de réels progrès surtout dans les commissions techniques.

La Commission « institutionnelle » qui a à mettre au point la création de la « Haute Autorité », va reprendre ses travaux, la conversation privée de M. Monnet et de M. Spierenburg ayant pu réaliser un certain rapprochement des points de vues français et néerlandais.

Nous aurons donc, au cours de la semaine prochaine, à prendre position sur tous les détails du projet de traité que les Français ont soumis à la Conférence.

Or, l'article 16 du Projet de Traité est actuellement de la teneur suivante :

« Le siège de la Haute Autorité sera ... ».

Il y a donc lieu de donner des instructions précises à notre délégation en vue de l'attitude qu'elle aura à prendre lorsque le débat afférent s'ouvrira à la Commission « institutionnelle ».

Nous devons dès à présent arrêter clairement les voies et moyens pour arriver au but que nous désirons atteindre.

Le résultat de notre action pouvant avoir des conséquences si importantes pour notre pays que toute négligence de notre part, dans l'état actuel des négociations, nous exposerait plus tard aux plus graves critiques et reproches de nos milieux parlementaires et de notre opinion publique.

Au cours d'une conversation que j'ai eue hier avec le premier délégué belge, M. Suetens, la question du siège de la Haute Autorité s'est tout à coup posée. Suetens m'a demandé si nous posions la candidature de Luxembourg. J'ai répondu que je n'avais pas encore reçu d'instruction de mon Gouvernement de poser officiellement cette candidature, mais que nous étions à la délégation luxembourgeoise d'avis que cette candidature se poserait tout naturellement à raison de la situation géographique absolument centrale de Luxembourg dans l'Union à créer. Luxembourg est, en effet, à trois heures de Bruxelles et de Bonn, à cinq heures de La Haye et de Paris, et l'Italie aura toujours un voyage assez long à faire où que l'Union s'établisse. M. Suetens a répondu que ces arguments lui semblaient très convaincants et qu'il était tout disposé à leur donner son appui. Mais il m'a conseillé d'agir du côté français où l'on pourrait avoir l'intention de poser la candidature de Paris ou d'une ville française.

Il résulte au moins une chose de la conversation avec M. Suetens, c'est que la Belgique n'a pas posé sa candidature.

Comme l'affaire devient maintenant excessivement urgente, notre délégation est maintenant d'avis que le travail préparatoire devrait sans tarder se faire au niveau des Gouvernements.

Il serait absolument indiqué d'obtenir d'abord l'accord des Gouvernements de Paris et de Bruxelles.

Il serait donc utile, à notre avis, que vous alliez voir immédiatement et personnellement M. Schuman et M. van Zeeland. Si nous obtenions ces deux accords, nous pourrions voir comment agir auprès des Allemands, des Italiens et des Hollandais au début de la semaine prochaine.

L'affaire est excessivement urgente, je le répète et vos déplacements personnels, en l'occurrence seraient commandés et justifiés par l'importance et l'urgence de l'affaire.

Le Président de la Délégation Luxembourgeoise.